

FICHE GALELÉ

Montchel cec 29

Nom : Montchel Prénoms : Jules Surnoms : 16 B. 2011

Né le 10 juin 1890, à S. Georges d'Espéranche, canton d' HEYRIEUX, département d' ISERE, résidant à S. Georges d'Espéranche, canton d' HEYRIEUX, département d' ISERE, profession d' Cultivateur manœuvre fils d' Jean Joseph et d' Nachate Marie, domiciliés à S. Georges d'Espéranche, canton d' HEYRIEUX, département d' ISERE

Marié le _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 1 partie de la liste en 1911.
Classé dans la _____ partie de la liste en 19 _____

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 30 de la liste de HEYRIEUX du 7 octobre 1911. Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le dit jour. Réforme n° 3 pour épilepsie confirmée par la Commission de réforme du Montclémar le 7 décembre 1911. Réforme n° 11 pour le Conseil de révision le 21 août 1914. Claté service armé par la C^o de réforme de Vienne le 2 avril 1917 (V. du 20. 2. 1917) affecté au 6^e Rég^t d'artillerie. Arrivé au corps le 4 juin 1917. Aux Armées N. Est le 24 sept^r 1917 au dépôt le 22 avril 1919.
Mis le 27 août 1919 en congé illimité de démobilisation. Revenu au dépôt le 28 août 1919.
Mis en congé illimité de démobilisation par la C^o de réforme de Vienne le 25 août 1919.
Passé en domicile au Recrutement de Macon Set 2 le 8 Oct^r 1929 (L. 11/139)

<p>S. Georges d'Espéranche le <u>11 juillet 1917</u> <u>68</u> Mis au dépôt le <u>28 août 1917</u> <u>68</u> Parti aux armées 26^e A. C. le <u>24 sep^r 1917</u> <u>47</u> Rapatrié au dépôt le <u>22 avril 1919</u> <u>70</u> Mis en congé illimité de démobilisation par la C^o de réforme de Vienne le <u>25 août 1919</u></p>	<p><u>68</u> <u>68</u> <u>47</u> <u>70</u></p>
---	--

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivision de région.	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
<u>15 juillet 1929</u>	<u>Chauvailles</u>	<u>Macon</u>	<u>R</u>
<u>8 Oct^r 1929</u>	<u>à</u>	<u>Macon</u>	<u>D.</u>

CAMPAGNES.

Allemagne, du 4 juin 1917 au 20 août 1919
Dont à l'Intérieur (simple) du 4 juin 1917 au 25 sept^r 1917
Dont aux Armées N. Est du 24 sept^r 1917 au 20 août 1919
Intérieur simple du 22 avril 1919 au 20 août 1919

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

Était présent au 266^e R. A. C. lorsque ce rég^t a été cité à l'ordre de la 6^e Armée le 13 Nov^r 1917 -
Était présent au 266^e R. A. C. lorsque le rég^t a été cité à l'ordre de l'Armée n° 374 le 27 août 1918.
A droit au port de la fourragère et aux croix de Ruban de la Croix de guerre.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

FICHE GALELÉ

rambours
Nom : Witchel *CCP 29*
Prénoms : Jules Surnoms : *8-12 46 16 B 2077*

Numéro matricule du recrutement : 266
Classe de mobilisation : 1910

ÉTAT CIVIL.
Né le 10 juin 1890, à S. Georges d'Espéranche, canton d' HEYRIEUX, département d' ISÈRE, résidant à S. Georges d'Espéranche, canton d' HEYRIEUX, département d' ISÈRE, profession d' Cultivateur maraîcher
fils d' Jean Joseph et d' Nochut Marie, domiciliés à S. Georges d'Espéranche, canton d' HEYRIEUX, département d' ISÈRE

SIGNALEMENT
Cheveux: bruns Yeux: bruns
Front: large Nez: droit
Visage: ovale
Renseignements physiologiques complémentaires: nez droit - gauche
Taille: 1 mètre 63 cent. - Taille rectifiée: 1 mètre cent.
Marques particulières: _____
Degré d'instruction générale: 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.
Classé dans la 1° partie de la liste en 1911.
Classé dans la _____° partie de la liste en 19 _____.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<u>6^e Régiment d'Infanterie</u>		<u>2741</u>
<u>6^e Rég^t d'Artillerie</u>	<u>80</u>	<u>15538</u>
AFFECTATIONS d'après guerre		
<u>8^e Rég^t d'Artillerie</u>	<u>70</u>	
<u>11^e Rég^t d'Artillerie</u>	<u>70</u>	

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Inscrit sous le n° 30 de la liste de HEYRIEUX au 7 octobre 1911. Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le dit jour.
Réformé n° 3 pour Épilepsie confirmée par la Commission de réforme des Montellimans du 7 décembre 1911.
Réformé n° 3 pour Épilepsie confirmée par le Conseil de révision le 2 avril 1917 (V. de R. 2. 1917) affecté au 6^e Rég^t d'Artillerie. Arrivé au corps le 4 juin 1917. Aux Armées N. Est le 24 sept^r 1917. Au dépôt le 21 avril 1919.
Mis le 21 août 1919 en congé illimité de démobilisation.
Passé en domicile au Recrutement de Macon (S. 2) le 8 Oct^r 1919 (L. 1919)

Passé en domicile au Recrutement de Macon (S. 2) le 8 Oct^r 1919 (L. 1919)
Macon (S. 2) le 10 octobre 1917.
VIENNE
CANTON D'ESPÉRANCHE
SUBDIVISION D'ESPÉRANCHE

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communs.	Subdivision de région.	D' domicile. R. résidence.
<u>15 juillet 1922</u>	<u>Chauvailles</u>	<u>Macon</u>	<u>R</u>
<u>8 Oct^r 1929</u>	<u>St-Jean de Vitor</u>	<u>Macon</u>	<u>D</u>

CAMPAGNES.
Allemagne, du 4 juin 1917 au 20 août 1919
Dont à l'Intérieur jusqu'au 4 mars 1918 au 23 sept^r 1918
Dont aux Armées N. Est du 24 sept^r 1917 au 20 août 1919
Intérieur simple du 22 avril 1919 au 20 août 1919

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, MÉRITE, ETC.
Était présent au 266^e P.A.C. lorsque ce rég^t a été cité à l'O. de la 6^e Armée le 10 Nov^r 1917 -
Était présent au 266^e P.A.C. lorsque ce rég^t a été cité à l'O. de l'Armée N. Est le 27 août 1918
A droit au port de la fourragère et aux croix de Saubert de la Grande Guerre.

MÉTHODES D'EXERCICES.	ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :		DATE de LA LÉVATION du service militaire.
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	
Réserve ...	1 ^{re} dans 1 _____, du _____ au _____	2 ^e dans 1 _____, du _____ au _____	
	Supplémentaire dans 1 _____, du _____ au _____		
Armée territoriale.	1 ^{re} dans 1 _____, du _____ au _____	Supplémentaire dans 1 _____, du _____ au _____	
	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du _____ au _____		

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).